



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MURE

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de La Mure, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de M. Eric BONNIER.

ETAIENT PRESENTS :

BONNIER Eric, BONATO Brigitte, CLARET Albert, BARI Nadine, MUSARD Denis, JOURDAN Marie-Claire, CIOT Xavier, DECHAUX Marie-Claire, BRUN Sylvie, CALONEGO Fabien, COUDERT Olivier, DALLA PALMA Annie, DAPPEL Christophe, FANGET Dominique, FAYARD Adeline, GHIRONI Marc, GIACOMETTI Geneviève, IDELON-RITON Marie-Christine, LAURENS Patrick, MARCHETTI Patrick, MARIE Françoise, NEF Eric, TRAPANI Mary, VILLARET Eric., HELME Thierry, PREUX Christelle, RIVIERE Carlos

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

DURAND Bernard, pouvoir donné à CALONEGO Fabien
PAULIN Ginette, excusée

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 28

Appel – Ouverture de Séance

Désignation du secrétaire de séance : Annie DALLA PALMA

Approbation du compte-rendu de séance du 21 mars 2018

→ compte-rendu adopté à l'unanimité

C RIVIERE demande pourquoi le compte-rendu du 21 mars publié sur le site internet de la ville n'est pas le même que celui transmis avec la convocation de la séance du 12 avril.

→ il est expliqué que les comptes-rendus complets avec retranscription des débats sont publiés dès lors qu'ils sont approuvés par le Conseil municipal de la séance suivante. En attendant, seuls les délibérations et résultats des votes sont publiés.

Le compte-rendu intégral adopté en la présence séance sera donc en ligne dès le lendemain.

Le maire prend la parole en préambule à l'ordre du jour de la séance. Il tient à rappeler qu'il est le maire de tous les murois ; il a souhaité re-convoyer un conseil municipal car il était insatisfait de la séance du 21 mars.

Il déclare que sa motivation reste la transparence, et s'adresse au leader du groupe d'opposition sur la manière de procéder, en soulignant les teneurs des publications récentes qui confirment un certain agacement du groupe d'opposition.

Le maire rappelle qu'il tient à garder la main tendue pour travailler ensemble de manière constructive.

Il signale qu'il a pris attache auprès des services de la Préfecture qui lui ont confirmé que les documents transmis lors du vote du budget étaient largement suffisants et ne nécessitaient pas une nouvelle séance.

Il explique néanmoins qu'il a fait le choix de convoquer à nouveau le conseil municipal pour le vote du budget primitif 2018 de la commune afin qu'un débat de fond puisse s'instaurer : « nous préférons l'action, le travail et nous continuons ».

En proposant un nouveau débat sur le budget primitif 2018 de la commune, le groupe de la majorité souhaite savoir si le groupe d'opposition prendra part au vote et comment il se positionnera.

Le maire indique qu'un certain nombre de questions ont été transmises la veille de la séance par le groupe d'opposition pour obtenir des précisions sur les lignes budgétaires. Les réponses à ces questions seront données dans la présentation du budget.

Enfin, le maire remarque qu'avec les nouveaux éléments transmis pour la présente séance sur le vote du budget, le groupe d'opposition revient à présent sur la séance du 22 février 2018 concernant le Débat d'Orientations Budgétaires. Il rappelle que le DOB n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier sur la forme et que le compte-rendu a été adopté à l'unanimité sans aucune remarque.

Le groupe de la majorité a l'impression que le groupe d'opposition a fait le choix d'une position ancrée sur la forme, visant à barrer l'action municipale au détriment de l'avancement des projets et des réalisations.

« Quoiqu'il soit fait, quoiqu'il soit présenté, le groupe d'opposition trouvera toujours des arguments pour éviter des débats de fond, prétextant des irrégularités sur la forme », conclut le maire.

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2018 – 021

Annulation de la délibération n°2018-012 du 21 mars 2018

Le Maire expose au Conseil municipal :

La séance du 21 mars 2018 a permis de présenter le Budget Primitif 2018 de la commune de La Mure en vue de discuter, de débattre et d'adopter ce budget pour l'exercice en cours.

Le budget a été adopté avec 25 voix Pour.

Le groupe d'opposition « La Mure ensemble, aujourd'hui et demain », représenté par 3 élus présents et un pouvoir, n'a pas souhaité prendre part au vote estimant que les éléments fournis avec la convocation de séance n'étaient pas suffisants pour pouvoir réellement s'exprimer sur ce budget.

A cet effet, étant donné que la séance du 21 mars 2018 n'a pas permis, pour l'ensemble des élus, de laisser la place à un débat constructif sur le fond, sur la situation des finances communales, sur les projets et les investissements prévus pour l'année 2018, le Maire a décidé d'annuler la délibération 2018-012 et le vote du budget primitif 2018 de la commune.

Il a souhaité re-convoquer un Conseil municipal en la présente séance du 12 avril 2018 afin d'annuler officiellement la délibération sus-citée n°2018-012 et de permettre à l'issue, une nouvelle présentation du Budget Primitif 2018 de la commune afin d'instaurer un débat constructif pour l'adoption de ce budget.

Vu cet exposé, le Conseil municipal :

→ **Décide d'annuler** la délibération n°2018-012 du 21 mars 2018

C RIVIERE donne explication de vote et indique qu'étant donné que le groupe d'opposition n'a pas pris part au vote de la délibération 2018-012 le 21 mars dernier, il ne pourra pas prendre part au vote pour l'annuler.

3 NPPV (T HELME, C PREUX, C RIVIERE), 25 Pour
Délibération adoptée

Budget Primitif 2018 de la commune

A FAYARD présente le budget primitif 2018 de la commune par chapitre pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement

(Voir détail document en Annexe – Présentation projetée en séance du Budget primitif 2018 – Budget Général de la commune)

Fonctionnement :	Recettes	6 043 354.00 €
	Dépenses	6 043 354.00 €
Investissement :	Recettes	3 766 306.91 €
	Dépenses	3 766 306.91 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 70 : Produits des services du domaine et des ventes** (école de musique, multi accueil). La recette prévue est de 367 344 €. Elle est supérieure par rapport au CA 2017 en raison notamment de l'intégration des recettes perçues antérieurement par la caisse des écoles. En parallèle la dépense apparaîtra en fonctionnement.
- **Chapitre 73 : Impôts et Taxes.** Il n'est pas prévu d'augmentation des impôts locaux dans ce budget, seules les bases pourront faire bouger la recette. Pour la collectivité, reste l'incertitude concernant la compensation de la taxe d'habitation dans sa durée. La compensation est prévue jusqu'en 2020 qu'en sera-t-il par la suite ? La recette concernant les impôts locaux prévue est de 2 510 000 €. La totalité du chapitre 73 est estimée à 3 706 771 €.
- **Chapitre 74 : Dotations et participations.** La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a connu une diminution depuis 2014 (873 501 €). Elle connaîtra une nouvelle diminution pour 2018. Pour cette année, la DGF est estimée à 542 000 € car un écrêtement est prévu. Ce chapitre diminue notamment par la disparition des TAP, la perte du fond d'amorçage, la perte de la dotation de recensement, et la perte de l'aide sur les contrats aidés. Le total du chapitre est estimé à 1 504 703 €
- **Chapitre 75 : Revenus des immeubles.** Cette ligne connaît aussi une estimation en baisse, en raison entre autre d'une révision du loyer de la gendarmerie : soit un total de 463 536 €

Au global la section recettes de fonctionnement est en baisse de 2,82% pour atteindre 6 043 354 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 (Charges à caractère général)** : Les sommes allouées aux services sont sensiblement les mêmes que l'an dernier. La ville a du conserver la baisse de 5% déjà opérée sur le budget en 2017 sur ce chapitre. Il s'élève à 1 920 000 € ; en augmentation par rapport à 2017 en raison de la dépense pour Guillaud Traiteur, prestataire des repas de cantines scolaires (dépense qui n'est plus assurée par la Caisse des Ecoles)
- **Chapitre 012 (Charges de personnel)** : Trois départs en retraite sont prévus avec des remplacements sur des temps inférieurs. Le budget 2018, prévoit des CDD à la place des CAE existants. Avec les avancements d'échelons et quelques avancements de grades, l'enveloppe prévue est de 2 910 000€ soit +1,53% par rapport à 2017.
- **Chapitre 014** : (FPIC et autre participations) La commune ne connaît pas à ce jour le montant du FPIC. C'est aussi sur ce même chapitre que la commune rembourse la commune de Ponsonnas pour le lotissement de l'Armet (convention entre les deux communes). Une provision de 30 000€ est inscrite.
- **Chapitre 65 (Charges de gestion courantes)**. Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, la subvention au CCAS, au PAM, à la Caisse des écoles et les subventions aux associations. Il y a peu de changement par rapport à 2017, hormis la subvention du PAM qui passe de 165 000€ en 2017 (Tour de France) à 65 000 € en 2018. Le montant du chapitre d'élève à 658 478 €
- **Chapitre 66 (Charges financières)** : Il s'agit des intérêts d'emprunts connus à l'avance, ICNE compris pour un montant de 97 000 €.

Le montant total de cette section de dépenses de fonctionnement est de 6 040 478 €.

Les recettes de fonctionnement étant estimées à 6 043 354 € ; 2 876 € sont virés à la section d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Virement section Fonctionnement affecté à l'investissement : 2 876 €

Excédents de fonctionnement : 395 256,72 €

Solde d'exécution d'investissement reporté Excédent : 1 634 727,19 €

Amortissement des immobilisations : 420 000 €

FCTVA (remboursement de TVA sur investissement de 2017) : 450 000 €

Taxe d'aménagement : 95 000 €

Remboursement eau : 15 000 €

RAR subventions : 153 447 €

Subventions attendues : 600 000 €

Total des recettes d'investissement : **3 766 306,91€**

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les RAR concernent les opérations suivantes :

Eau, environnement, économies énergies	657	ETUDES ET MO RESEAU DE CHALEUR	120 121,95 €
	707	POSE MOLOK PROGRAMME 2017	400,00 €
Finances, économie, adm générale	706	CHANGEMENT SERVEUR MAIRIE	26 803,32 €
Sécurité, stationnement, circulation	704	AMENAGEMENT PARVIS DU LYCEE	89 140,00 €
Sport	482	HALLE DES SPORTS	577 384,96 €
	705	AMENAGEMENT PARVIS HALLE DES SPORTS	171 167,96 €
Tourisme et cadre de vie	666	AIRE DE CAMPING CAR	121 080,00 €
	714	AMENAGEMENT DES ENTrees DE VILLE	44 575,00 €
Bâtiments	660	PPA MODERNISATION DES BATIMENTS	1 563,36 €
Culture et patrimoine	464	PPA CULTURE	1 633,14 €
	702	PPA MISE EN SECURITE EGLISE NOTRE DAME	18 651,44 €
	711	RENOV ESQUISSE GRAND RUE	16 585,68 €
Eau, environnement, économies énergies	467	PPA ECONOMIE ENERGIE ENVIRONNEMENT	11 077,46 €
Finances, économie, adm générale	544	PPA MAT EQUIPEMENTS	3 737,96 €
	701	PPA MISE EN CONFORMITE HOTEL DE VILLE	19 629,60 €
Scolaire, jeunesse	470	PPA MOD EQUIP SCOLAIRES	411,60 €
Sécurité, stationnement, circulation	479	PPA ACCESSIB PMR	34 992,31 €
	703	PPA RENOVATION CIMETIERE	10 573,31 €
TOTAL			1 269 529,05 €

Pour les opérations nouvelles, sont prévues :

- La poursuite des PPA sur les mêmes montants ; création en plus d'un PPA « rénovation de logements du parc de la commune » pour 15 000 € et il est prévu d'augmenter le PPA scolaire de 5 000 €.

- Les travaux listés en annexe de la présente note. Les 3 gros projets envisagés cette année sont :

- L'aménagement du parking de la citadelle
- L'aménagement de la rue de Breuil
- L'aménagement du parvis du lycée

Le montant total des opérations nouvelles s'élève à 2 139 777,86 €.

Le remboursement des emprunts en capital s'élève à 357 000 €.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 3 766 306,91 €

En investissement, présentation et explication des tableaux suivants :

- détail des subventions d'investissements 2018

- RAR en dépenses d'investissements

- RAR 2017 projeté 2018

- PPA 2018 (Plans PluriAnnuels)

- Dépenses obligatoires 2018

- Opérations structurantes 2018

- Nouvelles opérations 2018

- Remboursement des emprunts

- Encours de la dette

D'autres documents présentés :

- Epargne brute et nette de la commune

- Fiche financière et ratios comparatifs avec des collectivités (villes et communautés de communes) de la même strate

- Liste du patrimoine de la ville

- Liste des organismes subventionnés

Encours de la dette en 2018 : 4 400 803 €

Annuité 2018 : 356 687 € (capital) + 94 958,67 € (intérêts)

En comparaison avec les villes de même strate (5 000 – 10 000 hab) :

- la dette par habitant à La Mure est de 86,74 € / hab

- moyenne nationale : 123 € / hab (dernière donnée connue publiée en 2016)

Epargne brute en 2017 : 617 738 €

Capacité de désendettement : 7,73 (encours dette / épargne brute en années)

Epargne nette : 238 855 € (épargne brute – remboursement de la dette en capital annuité)

Réponses aux questions écrites transmises par le groupe d'opposition :

- inscriptions au compte 6488 autres charges de personnel de 77517 €. Peut-on avoir des explications sur le contenu de ces dépenses?

→ les 77517 € correspondent à des dépenses spécifiques telles que : médecine du travail, supplément traitement familial, nouvelle bonification indiciaire, validation de services, assurances statutaires...

- fortes baisses proposées pour la maintenance et les assurances : quelles en sont les explications ?

→ pour les assurances (compte 6161) : au BP 2017, il était envisagé de prendre une assurance ayant pour garantie les maintiens de salaires, or il s'est avéré que les devis étaient trop élevés et la ligne a donc été ajustée par rapport aux autres contrats.

→ pour la maintenance (compte 6156) : il faut prendre en compte également la ligne comptable 6135 « Locations mobilières » puisqu'une renégociation du marché des photocopieurs a eu lieu en 2017 et a entraîné une ventilation entre location et maintenance différente du précédent marché. Cette renégociation a pour impact notamment la baisse du cumul de ces 2 postes (passant de 122 084 € à 105 450 €) liée également à une organisation différente pour les photocopieurs.

- des montants de + de 100 K€ sont inscrits et augmentent pour les contrats de prestations de services +12%. Peut-on avoir les explications?

→ cette ligne intègre notamment le contrat Guillaud Traiteur pour la cantine pour 50 K€. De plus, cette ligne comptable doit être lue avec la ligne 61521 « Entretien terrains » qui intègre des nouvelles affectations comptables en 2017 pour ce qui concerne les prestations de balayage et d'entretien des espaces verts.

- à quoi correspondent les montants compte crédit-bail immobilier (525 k€) et peut-on avoir le détail ?

→ Il s'agit du loyer financier dû par la ville à AUXIFIP.

- hausses des dépenses « locations mobilières et terrains » : peut-on avoir des éléments d'explication ?
→ *Explications données ci-dessus (comptes 6135 locations mobilières et 61521 Entretien terrains)*
- compte 6188 en augmentation (inscrit à 143 918 € au BP 2018). Peut-on avoir des éléments explicatifs quant au contenu et à la perspective de hausse ?
→ *Il y a des ré-affectations comptables – Si addition des comptes 615221 « entretien bâtiments publics » + 615228 « entretien autres bâtiments » + 6188 « autres frais divers » = 155 K€ pour BP 2017, et sur BP 2018 = 159 K€.
Le poste 6188 « frais divers » intègre notamment le contrat IFAC / E-maj, les frais de fauconniers, le coût des fourrières, les contrôles amiante, les détecteurs monoxyde carbone, les destructions de nids de guêpes,....*
- compte 65738 « autres organismes publics ». Peut-on avoir le détail des organismes publics et des éléments explicatifs de la baisse prévisionnelle de 100 K€ prévue au BP2018 par rapport au BP2017 ?
→ *100 K€ de dotation Pole Animation pour le Tour de France ; au 65738 n'émerge que la subvention de fonctionnement au Pôle Animation.*
- hausse prévisionnelle pour la concession dans les cimetières : pouvons-nous avoir des éléments explicatifs quant à cette hausse car à notre connaissance les tarifs restent inchangés ?
→ *Les 2 lignes comptables « concessions cimetières » et « redevances funéraires » doivent être lues ensemble soit : 9500€ au BP 2017 // au CA 2017 : 8302 € ; et donc au BP 2018 : 8500 € ; oui les tarifs restent inchangés.*
- compte 70323 Création d'une redevance d'occupation domaine public communal : Quelles sont les modalités et les montants ?
→ *Il s'agit d'une redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS versé en 2017 de 1049 €. C'est une nouvelle redevance calculée en fonction de la population pour chaque commune. Cette redevance est reconduite en 2018.*
- peut-on avoir des éléments quant aux recettes des redevances et droits des services à caractère culturel, social, et services périscolaires et d'enseignements ?
→ *Compte 7062 « Redevances des services à caractère culturel » : 62,5K€ :
Matacena : 7K€ + Musée : 1,5K€ + Ecole de musique : 54K€
→ Compte 7066 « Redevances des services à caractère social » : 165K€ : redevance halte-garderie : 165K€
→ Compte 7067 « Redevances périscolaires » : 64 927 € recettes de cantine périscolaire suite au transfert de la Caisse des Ecoles*
- S'agissant du compte 7067 « redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements », on relève une inscription de 64927 € au BP 2017 contre 0€ au BP2018. Peut-on avoir des explications ?
→ *Cf explication ci-dessus (transfert Caisse des Ecoles)*
- Baisse du compte 7088 : Peut-on avoir des explications ?
→ *Compte 7088 « autres produits des activités annexes » : ce poste intègre notamment la location du minibus, le remboursement des frais d'électricité de la halle des sports (compte prorata), le remboursement des sinistres sur véhicules.
La variation de ce poste, à savoir : BP 2017 37,5K€, CA 2017 18K€, BP 2018 10K€ car au CA 2017, il y a 8K€ s/compte prorata Halle des sports que l'on n'aura plus en 2018.*
- Peut-on avoir des explications quant à la baisse prévisionnelle de 7% des recettes du compte 752 revenus des immeubles ?
→ *Il y a moins de locataires. C'est notamment la raison pour laquelle il a été décidé la création du PPA « rénovation logements » pour permettre de remettre ces appartements dans le parc locatif.*
- ICNE à 0€ ?
→ *Les ICNE apparaissent bien dans le compte 66112 – Effectivement, il n'y pas de calcul en bas de page, les services sont en train de se rapprocher du prestataire informatique pour qu'il apporte des explications.*
- Certains ratios non retranscrits en page 2 (on peut avoir les éléments par la suite).
→ *En attente de recevoir les informations de la préfecture pour les compléter.*
- il est indiqué que le budget est voté sans reprise des résultats. Or il nous semble que les résultats de l'exercice 2017 sont repris.
→ *Oui les résultats sont bien repris en pages 16 et 17. Il s'agit à nouveau d'une anomalie du logiciel pour laquelle nous sollicitons également notre prestataire informatique.*
- Nous relevons étonnamment qu'aucun organisme n'est indiqué dans lequel la commune a pris un engagement financier et la liste est vierge pour les organismes de regroupements auxquels adhère la commune de la Mure.
→ *Ces informations ont été communiquées sur la présentation Powerpoint en séance. Elles seront à l'avenir intégrées dans la plaquette.*

T HELME fait remarquer que sur la présentation croisée, la ventilation semble incohérente car tout est affecté dans une même thématique.

A FAYARD indique effectivement que les éléments figurant dans cette présentation appellent des remarques et qu'il sera demandé au prestataire informatique d'apporter des précisions quant à ces affectations et de remédier à cela afin qu'elles soient correctement établies dans les thématiques correspondantes.

C RIVIERE revient sur les termes introductifs du maire. Il confirme les propos tenus relatifs au déroulement de la séance du Débat d'Orientations Budgétaires, et confirme que le vote du Compte Administratif 2017 est irrégulière.

C RIVIERE ajoute qu'à la séance de ce jour, le groupe d'opposition prendra part au vote et rappelle que son groupe demande ni plus ni moins d'un droit à l'information afin de disposer des éléments pour débattre et confronter les points de vue.

S'agissant du BP 2018, C RIVIERE remercie pour les réponses transmises en séance.

Il remarque que les ratios témoignent d'une situation saine de la commune et que pas mal de points mériteraient néanmoins d'être précisés.

Concernant les baisses de dotations, il soulève certaines inquiétudes pour les années à venir.

Il fait part de certains points de divergence pour les attributions des subventions communales : au CCAS, à la Caisse des Ecoles et aux associations. Sur ce point, le groupe d'opposition ne partage pas les choix émis par la majorité.

C RIVIERE indique que son groupe partage le choix de ne pas toucher aux taux communaux d'imposition, mais que ce gel des taux est néanmoins incohérent avec l'augmentation décidée par la Communauté de Communes et qu'il regrette ce choix du Conseil communautaire.

Il fait remarquer qu'il n'y a pas de dépense nouvelle en 2018 pour le réseau de chaleur.

→ le Maire explique que le réseau de chaleur sera bien réalisé mais pas sur l'année 2018. Il est prévu un enfouissement du réseau autour de la Halle des sports en attendant de créer la source de chaleur l'année suivante.

Concernant le plan « façades », il note une diminution de la ligne budgétaire.

→ cela est expliqué par l'expérience des années précédentes, en fonction des demandes sur une année, un montant de 20 000 € est suffisant ; rien n'empêchera de l'abonder par une décision modificative si besoin au cours de l'exercice.

C RIVIERE souscrit au choix de ne pas adhérer au SEDI, cela permet une meilleure réactivité pour les interventions sur le réseau d'électricité.

Enfin, il demande confirmation sur le fait que l'aide 2017 accordée au SIAG était bien une subvention exceptionnelle.

D'après le dossier transmis et les éléments présentés, C RIVIERE rappelle qu'il subsiste des points de désaccord et que le groupe d'opposition ne partage pas pleinement les choix de la majorité.

A cet effet, le groupe d'opposition s'abstiendra sur le vote du budget 2018 de la commune.

Le Maire rappelle que concernant le « manque d'informations » dont il est fait état, il y a des commissions dans les différentes thématiques de la gestion municipale et que les discussions et demandes d'éléments peuvent aussi avoir lieu lors de ces commissions.

C RIVIERE indique que les élus ne sont pas destinataires d'éléments lors de la convocation et qu'il est compliqué de réagir en commission sans avoir pu étudier les éléments en amont. Il profite de l'occasion, pour émettre une nouvelle demande afin de pouvoir disposer d'un planning prévisionnel pour les réunions des commissions et des séances du Conseil municipal.

Il souligne que même s'il y a des commissions, c'est bien en Conseil municipal que les décisions se prennent et qu'à cet effet l'ensemble des documents doit être transmis à tous les élus pour respecter la légalité.

F CALONEGO explique que la mission des commissions est importante et qu'une grosse partie du travail se fait en commission afin de dégrossir de nombreux sujets et détails avant de présenter les délibérations en séance du Conseil.

Le Maire souhaite revenir sur la remarque faite par C RIVIERE concernant l'augmentation des taux d'imposition votés par le Conseil communautaire.

Il rappelle que deux membres du groupe d'opposition municipale siègent au Conseil communautaire et que lors du vote des taux en séance du 9 avril : C RIVIERE était absent sans avoir laissé de pouvoir avec consigne de vote, et G PAULIN s'est exprimée en faveur d'une des hypothèses présentées pour une augmentation des taux d'imposition. G PAULIN du groupe d'opposition municipale ne s'est ni abstenue ni exprimée contre.

Délibération n° 2018 – 022

Approbation du Budget primitif 2018 de la Commune – Budget Principal
(Annule et remplace la Délibération n° 2018 – 012 du 21 mars 2018)

Le Maire expose au Conseil municipal les conditions de préparation du Budget Primitif de la commune :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213 du 02 mars 1982, art. 7) ;

Entendu le Conseil Municipal au cours du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 22 février 2018, organisé en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Par **3 Abstentions, 25 voix Pour** et **0 voix Contre**

→ Adopte le Budget Primitif (budget principal) de l'exercice 2018.

***3 Abstentions (T HELME, C PREUX, C RIVIERE), 25 Pour
Délibération adoptée***
